

Commission « Risques »

Réunion du 12 juin 2023

Etaient présents : M. Robert FERNBACH, président, Mmes Danielle COMBE, Corinne FRANÇOIS, et Juliette GEOFFROY, MM. Jacques LERAY, Michel PELTIER, Bruno PIONNIER, Denis STOLF, Charles VARIN, membres du CLIS, et M. Benoît JAQUET.

M. FERNBACH rappelle que la prochaine réunion du Dialogue technique sur l'instruction de la DAC aura lieu le 23 juin. Il souhaite faire le tour des questions relatives aux thèmes qui seront abordés à cette occasion : la géologie (données de base), les inventaires et la phase pilote, sous l'angle des inventaires.

En ce qui concerne la géologie, la principale interrogation porte sur la transposition des données observées dans le laboratoire. Dans quelle mesure ces données, qui ont été utilisées pour les modélisations, sont-elles valables à l'endroit où est envisagé le stockage ? Et si ce n'est pas le cas pour certaines, quelles recherches doivent être menées in situ pour les confirmer ?

Les incertitudes concernant le potentiel géothermique dans la zone sont également soulignées, Il s'agit de savoir quels sont les moyens qui pourraient permettre de caractériser plus précisément la ressource.

Le deuxième axe de travail se rapporte aux inventaires des déchets destinés au stockage. L'inventaire de référence est en principe figé (déchets générés par le parc nucléaire actuel et les projets autorisés, tels que l'EPR de Flamanville et ITER), et c'est cet inventaire qui sera pris en compte dans la DAC (les déchets bitumés en ont été retirés). L'inventaire de réserve laisse la possibilité d'y inclure des volumes supplémentaires (soit du fait de l'allongement de la durée de vie des réacteurs, soit du fait de la création future de nouveaux réacteurs), ou des catégories de déchets ou de matières différentes de celles de l'inventaire de référence (FAVL requalifiés, combustible usé...).

La question qui se pose est de savoir, dans le cas où le stockage était autorisé, à partir de quel seuil l'ajout quantitatif ou qualitatif de déchets dans l'inventaire devrait faire l'objet d'une nouvelle DAC.

En lien avec ces deux sujets, certains membres de la commission pointent une contradiction concernant l'emprise du stockage, entre la DAC (qui prévoit une emprise de 15 km² pour l'inventaire de référence) et le dossier DUP (qui parle de 29 km² de tréfonds pour les installations souterraines). Cette question sera évoquée lors de la réunion du groupe thématique (créé dans le cadre du Dialogue) dédié à l'emprise du stockage.

Le troisième point concerne la phase industrielle pilote (pilot) en lien avec les inventaires. Pour les membres de la commission, il est nécessaire de réfléchir à un inventaire des colis qui pourraient être descendus lors de cette phase (en quantité et en qualité).

Pour ce qui est des travaux du CLIS lui-même, Mme FRANÇOIS propose que deux autres points soient soumis à une évaluation par des experts non institutionnels : l'évaluation des conséquences d'une intrusion dans le stockage liée à un forage d'exploration (géothermique), telles qu'elles sont présentées dans la pièce 7 du dossier de DAC ; l'analyse des réponses apportées par l'ANDRA dans le dossier DAC aux observations formulées par l'IEER dans son rapport de 2011.

Ces demandes seront soumises au Conseil d'Administration.